



Évreux, le 13 septembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arrêtés « anti-pesticides » - Point de situation dans l'Eure

Le Préfet de l'Eure a pris acte de l'arrêté signé par le maire de la commune de Pinterville aux fins d'interdire l'utilisation de pesticides dans une zone de cent cinquante mètres autour de toute activité humaine.

Dans la continuité des procédures entreprises à la suite de l'arrêté pris par le maire de Saint-Eloi de Fourques et de Val-de-Reuil – pour lesquels la procédure devant la juridiction administrative est actuellement en cours – **le Préfet de l'Eure a saisi ce jour le Tribunal Administratif** sur le moyen tiré de l'incompétence du maire en matière de réglementation de l'utilisation de produits phytosanitaires.

CONTACT PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : pref-communication@eure.gouv.fr

